

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2012

À une séance extraordinaire tenue le 19 novembre 2012, à 20 h, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, étaient présents :

M. Marcel Corriveau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 (absente)
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 26 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Questions découlant du procès-verbal du 5 novembre 2012
3. Approbation du procès-verbal du 5 novembre 2012
4. Orientations du conseil municipal pour la séance du conseil d'agglomération du 20 novembre 2012 à 16 h 30
5. Renonciation en vertu de l'article 116.1 de la loi L.R.Q. C E-20.001
6. Opposition à un règlement de l'agglomération en vertu de l'article 115 L.R.Q. C E-20.001
7. Direction générale – Adhésion 2013 à l'Union des municipalités du Québec
8. Trésorerie – Désignation des signataires – Réquisitions d'emprunts temporaires
9. Communications – 35^e anniversaire du club FADOQ La Moisson d'Or
10. Greffe – Ratification de contrat pour l'enfouissement des utilités publiques souterraines des rues Lionel-Groulx et Pierre-Georges-Roy
11. Greffe – Adjudication de contrat pour l'achat de matériaux granulaires
12. Greffe – Adjudication de contrat pour l'achat de matériaux abrasifs
13. Greffe – Renonciation à la prescription dans un dossier de décontamination
14. Greffe – Désignation d'un comité de sélection – Appel d'offres numéro AOV SAD-2012-303 pour services professionnels en notariat pour les travaux dans le secteur du lac Saint-Augustin Nord
15. Ressources humaines – Permanence de la secrétaire principale au Service des communications
16. Ressources humaines – Embauche d'opérateurs-journaliers saisonniers au Service des travaux publics
17. Ressources humaines – Embauche de journaliers saisonniers au Service des travaux publics
18. Ressources humaines – Embauche d'un directeur des technologies de l'information à la Direction générale
19. Ressources humaines – Embauche d'un coordonnateur aux bâtiments au Service des bâtiments, parcs et espaces verts
20. Ressources humaines – Embauche d'un contremaître au Service des travaux publics
21. Ressources humaines – Gestion de l'assurance collective
22. Ressources humaines – Embauche d'une surveillante au Service des Loisirs
23. Travaux publics – Recommandations de paiement numéros 2 et 3 – Utilités publiques – Cité des campus
24. Travaux publics – Recommandation de paiement numéro 1 – Prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts route 138
25. Travaux publics – Recommandation de paiement numéro 2 – Réfection du 3^e Rang Ouest – Phase 3
26. Travaux publics – Recommandation de paiement numéro 2 – Réaménagement des bretelles d'accès au parc industriel nord
27. Travaux publics – Recommandation de paiement concernant l'achat d'un camion Ford F-150

28. Bâtiments, parcs et espaces verts – Recommandation de paiement numéro 2 – Réaménagement de la bibliothèque Alain-Grandbois
29. Bâtiments, parcs et espaces verts – Recommandation de paiement numéro 2 – Restauration de la maison Thibault-Soulard
30. Séance de consultation publique – DDM – 2045, 20^e Avenue
31. Séance de consultation publique – DDM – 4945-C, rue des Bocages
32. Séance de consultation publique – Règlement numéro REGVSAD-2012-344 modifiant le Règlement de zonage n^o 480-85 afin d'ajouter certains usages dans la zone industrielle IB-1
33. Dossiers de la Direction générale
34. Dossiers des Communications
35. Dossiers de la Trésorerie
36. Dossiers du Greffe
37. Dossiers des Ressources humaines
38. Dossiers du Développement économique
39. Dossiers de la Culture
40. Dossiers des Loisirs
41. Dossiers des Bâtiments, parcs et espaces verts
42. Dossiers des Travaux publics
43. Dossiers de l'Urbanisme
44. Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2012-345 au montant de 355 000 \$ pour l'aménagement de sentiers pédestres et autres au boisé du Brome
45. Adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2012-339 modifiant le Règlement de zonage n^o 480-85 afin de modifier les limites des zones CI-3 et RM-1
46. Adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2012-343 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
47. Avis de motion – À déterminer
48. Adoption d'un premier projet de Règlement – À déterminer
49. Adoption d'un second projet de Règlement – Règlement numéro REGVSAD-2012-344 modifiant le Règlement de zonage n^o 480-85 afin d'ajouter certains usages dans la zone industrielle IB-1
50. Adoption finale d'un Règlement – À déterminer
51. Période de questions des citoyens pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement (15 minutes)
52. Période d'intervention des membres du conseil
53. Clôture de la séance



1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5884, point numéro 1, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 novembre 2012 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la *Loi sur les cités et villes* et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2. QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2012

POINT NUMÉRO 2, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

RÉFÉRENCE : Procès-verbal du 5 novembre 2012

Questions et commentaires du conseil concernant le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012.



3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2012

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5885, point numéro 3, séance extraordinaire du 19 novembre 2012
RÉFÉRENCE : Procès-verbal du 5 novembre 2012

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4. ORIENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 20 NOVEMBRE 2012 À 16 H 30

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5886, point numéro 4, séance extraordinaire du 19 novembre 2012
RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 20 novembre 2012 et annexes

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé par le conseil d'agglomération du 20 novembre 2012 et que l'obligation pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de l'étudier en vertu de l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures autorise le maire à intervenir de manière compatible avec les orientations générales de la Ville exprimées par résolution et par l'adoption de son budget et PTI 2012;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures réserve tous ses droits et recours, dont ceux de s'opposer en vertu de l'article 115 de la loi précitée à tout règlement incompatible avec les droits, intérêts et avantages conférés dans le cadre de la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



5. RENONCIATION EN VERTU DE L'ARTICLE 116.1 DE LA LOI L.R.Q. C E-20.001

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5887, point numéro 5, séance extraordinaire du 19 novembre 2012
RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 20 novembre 2012 et annexes

IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ PAR :
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal renonce à toute opposition en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* L.R.Q. c. E-20.001 concernant le règlement suivant :

(AUCUNE)



6. OPPOSITION À UN RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION EN VERTU DE L'ARTICLE 115 L.R.Q. C E-20.001

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5888, point numéro 6 séance extraordinaire du 19 novembre 2012
RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 20 novembre 2012 et annexes

(AUCUNE)



7. DIRECTION GÉNÉRALE – ADHÉSION 2013 À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5889, point numéro 7 séance extraordinaire du 19 novembre 2012
RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4398

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures fait partie du regroupement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et du Centre des ressources municipales et relations du travail (CRM) et qu'elle est satisfaite des services et avantages que ces regroupements lui procurent;

CONSIDÉRANT QU'il faut procéder au renouvellement de l'adhésion de notre ville pour 2013;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation de base pour la Ville se calcule de la façon suivante : à savoir 0,504 \$ par citoyen pour l'UMQ ainsi qu'un pourcentage de notre masse salariale pour le CRM qui sera fixé par le conseil d'administration le 23 novembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De payer la cotisation annuelle de l'UMQ et du CRM pour 2013 représentant la somme de 17 099,19 \$.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



8. TRÉSORERIE – DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES – RÉQUISITIONS D'EMPRUNTS TEMPORAIRES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5890, point numéro 8, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4391

CONSIDÉRANT QUE les dépenses effectuées pour les règlements d'emprunt suivants ont été puisées à même le compte de banque courant;

CONSIDÉRANT le taux d'intérêt préférentiel de 3 % actuellement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'effectuer les emprunts temporaires suivants :

- ▶ REGVSAD 2012-329 pour un montant de 33 955 000 \$ (complexe sportif multifonctionnel)
- ▶ REGVSAD 2012-330 pour un montant de 30 612 095 \$ (réseaux du parc industriel nord)

D'autoriser M^e Jean-Pierre Roy, directeur général, et M^{me} Manon Lemay, trésorière, à signer les réquisitions d'emprunts temporaires.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



9. COMMUNICATIONS – 35^E ANNIVERSAIRE DU CLUB FADOQ LA MOISSON D'OR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5891, point numéro 9, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4387

CONSIDÉRANT QUE le 18 avril 2013, le club FADOQ La Moisson d'Or fêtera son 35^e anniversaire d'incorporation;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 5 janvier 1978, le groupe a permis à des milliers d'ânés de briser leur isolement en les faisant participer à de nombreuses activités physiques, sociales et culturelles;

CONSIDÉRANT QUE le club FADOQ La Moisson d'Or figure au nombre des organismes accrédités par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux associations, l'organisme peut bénéficier d'un soutien financier équivalent à 20 \$ par année d'existence pour l'organisation des célébrations entourant cet anniversaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De verser un montant de 700 \$ au club FADOQ La Moisson d'Or comme prévu dans la Politique de reconnaissance et de soutien aux associations.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



10. GREFFE – RATIFICATION DE CONTRAT POUR L'ENFOUISSEMENT DES UTILITÉS PUBLIQUES SOUTERRAINES DES RUES LIONEL-GROULX ET PIERRE-GEORGES-ROY

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5892, point numéro 10, séance extraordinaire du 19 novembre 2012
RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4389

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres public n° AOVSAAD-2012-307 pour la réalisation des travaux d'enfouissement des utilités publiques des rues Lionel-Groulx et Pierre-Georges-Roy;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises ont été invitées à soumettre leur prix avant 14 heures, le mercredi 7 novembre 2012, date et heure de l'ouverture publique des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont soumis leur prix dans les délais requis;

- ▶ Jean Leclerc excavation inc.: 696 730,00 \$, taxes non incluses;
- ▶ Telecon : 958 840,00 \$, taxes non incluses;
- ▶ Germain construction inc. : 1 248 162,12 \$, taxes non incluses;
- ▶ Transelec/common inc. : 884 800,00 \$, taxes non incluses;
- ▶ Environnement routier N.R.J. inc. : 698 316,00 \$, taxes non incluses;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont conformes aux conditions et aux instructions de l'appel d'offres.

CONSIDÉRANT QUE le contrat doit être ratifié à la suite de l'adjudication au plus bas soumissionnaire conforme qui a été faite le 5 novembre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De ratifier l'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux d'enfouissement des utilités publiques des rues Lionel-Groulx et Pierre-Georges-Roy à Jean Leclerc excavation inc. pour un montant total de 696 730,00 \$, n'incluant pas les taxes;

De décréter que les fonds sont disponibles à même le règlement REGVSAD-2010-204. Toutefois, une facturation sera préparée aux promoteurs pour l'entièreté de ce montant.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



11. GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5893, point numéro 11, séance extraordinaire du 19 novembre 2012
RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4395

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres public n° AOVSAAD-2012-309 pour l'achat de matériaux granulaires;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises étaient invitées à soumissionner pour chacun des trois lots de matériaux, soit le sable de remplissage classe A MG-112, le granulats concassé granitique MG-20 et le granulats concassé granitique MG-56;

CONSIDÉRANT QUE le contrat devait être octroyé au plus bas soumissionnaire conforme de chacun des lots indépendamment ;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont soumis leur prix dans les délais requis, soit le mardi 13 novembre 2012 avant 11 h 30;

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2012 (suite)

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSAD-2012-309 a été prévue et s'est déroulée le 13 novembre 2012 entre 11 h 30 et 11 h 40;

CONSIDÉRANT QUE les quatre entreprises ont déposé des soumissions conformes à l'appel d'offres incluant les prix suivants, sans les taxes :

| | Construction et Pavage Portneuf | Excavation Serge Brochu inc. | Carrière Québec inc. | Les entreprises BLC inc. |
|--------------------------------------|---------------------------------|------------------------------|----------------------|--------------------------|
| Sable de remplissage classe A MG-112 | 66 000 \$ | 91 200 \$ | X | 81 480 \$ |
| Granulat concassé granitique MG-20 | 73 500 \$ | X | 75 500 \$ | |
| Granulat concassé granitique MG-56 | 36 750 \$ | X | 37 750 \$ | |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour l'achat de sable de remplissage MG-112 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction et Pavage Portneuf inc. pour un montant de 66 000 \$, taxes non incluses.

D'adjuger le contrat pour l'achat du granulat concassé granitique MG-20 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction et Pavage Portneuf inc. pour un montant de 73 500 \$, taxes non incluses.

D'adjuger le contrat pour l'achat du granulat concassé granitique MG-56 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction et Pavage Portneuf inc. pour un montant de 36 750 \$, taxes non incluses.

De décréter que les fonds sont disponibles à même les prévisions budgétaires.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



12. GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE MATERIAUX ABRASIFS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5894, point numéro 12, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4394

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres public AOVSAD-2012-308 pour l'achat de matériaux abrasifs pour la période du 15 novembre 2012 au 15 mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises étaient invitées à soumissionner pour chacun des deux lots de matériaux, soit la pierre concassée de 5 mm (abrasif AB-5) et le mélange de sable-chlorure de sodium (abrasif AB-10);

CONSIDÉRANT QUE le contrat devait être octroyé au plus bas soumissionnaire conforme de chacun des lots indépendamment ;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont soumis leur prix dans les délais requis, soit le mardi 14 novembre 2012 avant 11 h;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSAD-2012-308 a été prévue et s'est déroulée le 14 novembre 2012 entre 11 h et 11 h 05;

CONSIDÉRANT QUE les quatre entreprises ont déposé des soumissions conformes à l'appel d'offres incluant les prix suivants, sans les taxes :

| | Graymont Portneuf inc. | Construction Pavage Portneuf inc. | Carrière Québec inc. | Les entreprises BLC inc. |
|---------------|------------------------|-----------------------------------|----------------------|--------------------------|
| Abrasif AB-5 | 30 000 \$ | 24 950 \$ | 28 600 \$ | X |
| Abrasif AB-10 | X | X | 80 600 \$ | 77 000 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour l'achat de la pierre concassée de 5 mm (AB-5) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction et Pavage Portneuf inc. pour un montant de 24 950 \$, taxes non incluses;

D'adjuger le contrat pour l'achat du mélange de sable chlorure de sodium (AB-10) au plus bas soumissionnaire conforme, soit les entreprises BLC inc. pour un montant de 77 000 \$, taxes non incluses;

De décréter que les fonds sont disponibles à même les prévisions budgétaires.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



13. GREFFE – RENONCIATION À LA PRESCRIPTION DANS UN DOSSIER DE DÉCONTAMINATION

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5895, point numéro 13, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4418

CONSIDÉRANT QUE la Ville a vendu un de ses terrains (ancien terrain de la boulangerie Gadoua) à la Société immobilière GP inc. et que dans l'acte notarié, elle s'est engagée à décontaminer à ses frais ledit terrain;

CONSIDÉRANT QUE depuis, des ententes verbales ont été conclues entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une mise en demeure le 26 octobre 2012, la sommant d'effectuer les travaux de décontamination le plus rapidement possible, sous peine de poursuite;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté M^e Daniel Bouchard pour la représenter dans ce litige et que des ententes sont en cours de réalisation avec les procureurs de Société immobilière GP inc. qui demandent à la Ville de renoncer à la prescription dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE le procureur de la Ville confirme qu'une telle renonciation n'enlève aucun droit et, qu'au surplus, cette démarche est bénéfique pour la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la Ville renonce à la prescription dans ledit dossier.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



14. GREFFE – DÉSIGNATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION – APPEL D'OFFRES NUMÉRO AOVSAAD-2012-303 POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN NOTARIAT POUR LES TRAVAUX DANS LE SECTEUR DU LAC SAINT-AUGUSTIN NORD

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5896, point numéro 14, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

RÉFÉRENCE : AOVSAAD-2012-303

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures s'apprête à aller en appel d'offres pour des services professionnels en notariat dans le cadre des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts au lac Saint-Augustin Nord;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection d'au moins trois membres autres que les membres du conseil doit être formé pour évaluer chaque soumission individuellement à l'aide du système de pondération et d'évaluation, et ce, sans connaître le prix de la soumission;

CONSIDÉRANT QUE ce comité de sélection doit être formé par le conseil;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection est présenté au conseil sous scellés en date des présentes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que les membres proposés ont les compétences nécessaires pour faire partie du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE la loi exige qu'un comité de sélection composé d'au moins trois personnes évalue toute soumission de services professionnels;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De nommer le comité de sélection en y incluant uniquement les personnes apparaissant au document scellé, dans le cadre de l'appel d'offres pour les services professionnels en notariat pour le développement du lac Saint-Augustin Nord;

De ne pas divulguer le nom des membres du comité de sélection avant l'adjudication du contrat.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



15. RESSOURCES HUMAINES – PERMANENCE DE LA SECRÉTAIRE PRINCIPALE AU SERVICE DES COMMUNICATIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5897, point numéro 15, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4404

CONSIDÉRANT QUE selon la convention collective des employés cols blancs à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, une période de probation et d'essai d'un an est prévue pour évaluer tout nouvel employé;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Nancy Robichaud-Erdely a été embauchée à titre de secrétaire principale au Service des communications le 21 novembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Robichaud-Erdely a rempli avec succès les critères la menant à une permanence, tel que déterminé à la convention collective des employés cols blancs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'approuver la permanence de M^{me} Nancy Robichaud-Erdely à compter du 21 novembre 2012.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



16. RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'OPÉRATEURS-JOURNALIERS SAISONNIERS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5898, point numéro 16, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4405

CONSIDÉRANT QUE le poste d'opérateur-journalier saisonnier au Service des travaux publics a été affiché à l'interne et à l'externe en octobre dernier (ACVSAD-2012-273);

CONSIDÉRANT QUE le Service a besoin de six personnes pour ces postes et que deux personnes ont démontré de l'intérêt à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu plusieurs candidatures de l'externe pour combler ce poste et que nous avons procédé à des entrevues;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces candidats possèdent les aptitudes requises pour effectuer le travail d'opérateur-journalier saisonnier;

CONSIDÉRANT QUE M. Marc Perron et M. Olivier Ivers sont employés à la Ville et possèdent une connaissance appropriée du travail;

CONSIDÉRANT QUE MM. Nicholas Desroches, Éric Plamondon, Dino Julien et Gilles Cartier ont démontré pendant le processus de sélection qu'ils possédaient les compétences requises;

CONSIDÉRANT QUE la prise de références a été effectuée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'embaucher MM. Marc Perron, Olivier Ivers, Nicholas Desroches, Éric Plamondon, Dino Julien et Gilles Cartier au poste d'opérateur-journalier saisonnier pour la saison hivernale 2012-2013, leurs fonctions débutant le 20 novembre 2012.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



17. RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE DE JOURNALIERS SAISONNIERS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5899, point numéro 17, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4406

CONSIDÉRANT QUE le poste de journalier saisonnier au Service des travaux publics a été affiché à l'interne et à l'externe en octobre dernier (ACVSAD-2012-274);

CONSIDÉRANT QUE le Service a besoin de deux personnes pour ce poste et qu'une personne a démontré de l'intérêt à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu plusieurs candidatures de l'externe pour pourvoir à ce poste et que nous avons procédé à des entrevues;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces candidats possèdent les aptitudes requises pour effectuer le travail d'opérateur-journalier saisonnier;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Mélanie Ratté est employée à la Ville à titre de journalière saisonnière au Service des bâtiments, parcs et espaces verts et possède une connaissance appropriée du travail;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Diane Turcotte a démontré, pendant le processus de sélection, qu'elle possédait les compétences requises et la prise de références a été effectuée.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'embaucher M^{mes} Mélanie Ratté et Diane Turcotte aux postes de journaliers saisonniers pour la saison hivernale 2012-2013, leurs fonctions débutant le 20 novembre 2012.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



18. RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5900, point numéro 18, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4408

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur TI est devenu vacant en septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a décidé de confier le recrutement et une partie du processus de sélection à une firme de recrutement, soit à Marc Gauthier et associés, afin de s'assurer de trouver le meilleur candidat pour ce poste qui demande des connaissances particulières;

CONSIDÉRANT QUE cette firme a procédé à un appel de candidatures, qu'elle a rencontré des candidats et a soumis deux candidatures pour une première entrevue avec la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les candidats ont passé un test psychométrique;

CONSIDÉRANT QUE M. François Fortin a convaincu le comité de sélection pour ses compétences et son expérience;

CONSIDÉRANT QUE M. François Fortin possède toutes les compétences et le potentiel nécessaires pour exercer lesdites fonctions;

CONSIDÉRANT QUE le test psychométrique a été concluant et que la prise de références a été effectuée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'approuver l'embauche de M. François Fortin au poste de directeur des technologies de l'information à la Direction générale, à compter du 3 décembre 2012.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



19. RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR AUX BÂTIMENTS AU SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5901, point numéro 19, séance extraordinaire du 19 novembre 2012
RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4409

CONSIDÉRANT le souci d'offrir un service de qualité aux citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux projets sont en cours et plusieurs autres sont à venir au Service des bâtiments, parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT QU'un coordonnateur aux bâtiments permettra à l'équipe de mieux gérer les besoins et les demandes;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidature (ACVSAD-2012-262) a été affiché à l'interne et à l'externe en septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a convoqué huit candidats pour une première entrevue;

CONSIDÉRANT QUE trois candidats ont été retenus pour la deuxième étape, soit un test psychométrique;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des tests psychométriques, un seul candidat a été convoqué pour une dernière entrevue;

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Dubé a convaincu le comité de sélection pour ses compétences et son expérience;

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Dubé possède toutes les compétences et le potentiel nécessaires pour exercer lesdites fonctions;

CONSIDÉRANT QUE le test psychométrique et la deuxième entrevue ont été concluants et que la prise de références a été effectuée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'approuver l'embauche de M. Stéphane Dubé au poste de coordonnateur aux bâtiments au Service des bâtiments, parcs et espaces verts à compter du 7 janvier 2013 selon les modalités et conditions de travail des cadres.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



20. RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5902, point numéro 20, séance extraordinaire du 19 novembre 2012
RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4410

CONSIDÉRANT QUE le souci d'offrir un service de qualité aux citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures est primordial;

CONSIDÉRANT QUE pour la saison d'hiver, il y a des quarts de travail de soir, de nuit et de fin de semaine et que pendant la saison d'été, de plus en plus de travaux sont effectués en régie;

CONSIDÉRANT QU'il est difficile présentement pour un seul contremaître de répondre aux besoins;

CONSIDÉRANT QU'un deuxième contremaître permettra d'apporter une supervision, un support et l'encadrement nécessaire aux employés cols bleus sur tous les quarts de travail;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidature (ACVSAD-2012-272) a été affiché à l'interne et à l'externe en septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a convoqué huit candidats pour une première entrevue;

CONSIDÉRANT QUE deux candidats ont été retenus pour la deuxième étape, soit un test psychométrique;

CONSIDÉRANT QUE M. Roch Côté a convaincu le comité de sélection pour ses compétences et son expérience de plusieurs années au sein d'un service de travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE M. Roch Côté possède toutes les compétences et le potentiel nécessaires pour exercer lesdites fonctions;

CONSIDÉRANT QUE le test psychométrique a été concluant et que la prise de références a été effectuée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'approuver l'embauche de M. Roch Côté au poste de contremaître au Service des travaux publics à compter du 19 novembre 2012.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



21. RESSOURCES HUMAINES – GESTION DE L'ASSURANCE COLLECTIVE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5903, point numéro 21, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4411

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a adhéré au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux et de confier à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a été informée par lettre datée du 30 octobre 2012 d'une entente de règlement avec le Groupe financier AGA concernant le remboursement d'honoraires versés en trop;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures doit se positionner le ou avant le 1^{er} décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a négocié au nom des municipalités une entente de règlement avec le Groupe financier AGA concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par la Ville;

CONSIDÉRANT QU'une entente de règlement a été conclue le 26 octobre 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ recommande d'accepter cette entente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a pris connaissance de cette entente et accepte les modalités et conditions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter l'entente de règlement proposé par l'UMQ entre cette dernière et le Groupe financier AGA.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



22. RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UNE SURVEILLANTE AU SERVICE DES LOISIRS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5904, point numéro 22, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4415

CONSIDÉRANT QUE les besoins sont importants pour la gestion d'événements et pour assurer un bon service à la clientèle à nos citoyens, le poste de surveillant des plateaux d'activités au Service des loisirs à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures constitue une ressource impérative dans ce Service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel de candidatures (ACVSAD-2012-268) pour composer une banque de candidatures;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Noémie Desroches a été rencontrée en entrevue et qu'elle possède les aptitudes et habiletés requises à titre de surveillante des plateaux d'activités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'embaucher M^{me} Noémie Desroches à titre de surveillante des plateaux d'activités au Service des loisirs, selon la convention collective en vigueur à la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour les surveillants.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



23. TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATIONS DE PAIEMENT NUMEROS 2 ET 3 – UTILITES PUBLIQUES – CITE DES CAMPUS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5905, point numéro 23, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4399

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'utilités publiques à la Cité des campus ont été effectués avec succès;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux décomptes progressifs en date du 31 octobre 2012 et du 11 novembre 2012 pour le paiement d'un montant de 557 685,25 \$ et de 23 969,53 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur engagé pour ce dossier, MBF consultants, recommande le paiement de 581 654,78 \$ taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement de 581 654,78 \$ en faveur de Jean Leclerc excavation inc. pour les travaux d'utilités publiques – Cité des campus.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



24. TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMERO 1 – PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'EGOUTS ROUTE 138

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5906, point numéro 24, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4400

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux pour le prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur la route 138 a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 7 novembre 2012 pour le paiement d'un montant de 517 989,12 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs engagée pour ce dossier, Génio experts-conseils, recommande le paiement de 517 989,12 \$ taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement de 517 989,12 \$ en faveur d'Excavation Jos Pelletier (2007) inc. pour les travaux de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur la route 138, à même les crédits du Règlement d'emprunt no REGVSAD-2009-143 ou REGVSAD-2012-321.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



25. TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMERO 2 – REFECTION DU 3^E RANG OUEST – PHASE 3

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5907, point numéro 25, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4401

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux pour la réfection du 3^e Rang Ouest (phase 3) a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 2 novembre 2012 pour le paiement d'un montant de 35 571,22 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs engagée pour ce dossier, Génio experts-conseils, recommande le paiement de 35 571,22 \$ taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement de 35 571,22 \$ en faveur de Gilles Rochette et Fils inc. pour les travaux réfection du 3^e Rang Ouest – Phase 3, à même les crédits du Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2011-328.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



26. TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMERO 2 – REAMENAGEMENT DES BRETelles D'ACCES AU PARC INDUSTRIEL NORD

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5908, point numéro 26, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4402

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux pour le réaménagement des bretelles d'accès au parc industriel nord ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 7 novembre 2012 pour le paiement d'un montant de 1 157 987,96 \$ incluant les ordres de changement approuvés n° 1 et n° 2 au montant de 558 683,36 \$, le tout taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs engagée pour ce dossier, CIMA+, recommande le paiement de 1 157 987,96 \$ taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement de 1 157 987,96 \$ en faveur de Construction et Pavage Portneuf inc. pour le réaménagement des bretelles d'accès au parc industriel nord, à même les crédits du Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-330.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



27. TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT CONCERNANT L'ACHAT D'UN CAMION FORD F-150

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5909, point numéro 27, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4419

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été donné le 18 juin 2012 selon la résolution RVSAD-2012-5413 pour l'achat d'un camion Ford F-150;

CONSIDÉRANT QUE Desjardins Auto Collection a obtenu le contrat pour un total de 36 663,23 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la facture en date du 1^{er} novembre 2012 et que le délai de paiement est de 10 jours suivant la livraison du véhicule;

CONSIDÉRANT QUE le responsable du dossier, M. François Bélanger, recommande le paiement de 33 482,40 \$ taxes incluses (la TVQ est payée directement à la SAAQ).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement de 33 482,40 \$ en faveur de Desjardins Auto Collection pour l'achat d'un camion Ford F-150, à même les crédits du Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2011-300.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



28. BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMERO 2 – REAMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE ALAIN-GRANDBOIS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5910, point numéro 28, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4392

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux pour le réaménagement de la Bibliothèque Alain-Grandbois a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 31 octobre 2012 pour le paiement d'un montant de 3 731,06 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte engagé pour ce dossier, Onico, recommande le paiement de 3 731,06 \$, taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement de 3 731,06 \$ en faveur de Qualité Construction (CDN) ltée pour les travaux de réaménagement de la Bibliothèque Alain-Grandbois, à même les crédits du Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-318.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



29. BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMERO 2 – RESTAURATION DE LA MAISON THIBAUT-SOULARD

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5911, point numéro 29, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4393

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux pour la restauration de la maison Thibault-Soulard a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 7 novembre 2012 pour le paiement d'un montant de 230 108,44 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte engagé pour ce dossier, Jean-Claude Gauthier architecte, recommande le paiement de 230 108,44 \$, taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement de 230 108,44 \$ en faveur de Lévesque et Associés Construction inc. pour les travaux de restauration de la maison Thibault-Soulard à même le budget.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



30. SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 2045, 20^E AVENUE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5912, point numéro 30, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4353

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre réputée conforme l'implantation d'un bâtiment principal existant, dont une superficie de 1,92 m² est située à une distance de 1,36 mètre de la ligne latérale du lot, au lieu du minimum requis de 2 mètres comme exigés au Règlement de zonage n^o 480-85;

CONSIDÉRANT QU'à titre d'effet, il y aurait réduction de 0,64 mètre de la distance minimale de la ligne latérale pour la superficie affectée du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés n'ont pas été autorisés et ne sont pas conformes à la réglementation applicable;

CONSIDÉRANT QUE la bonne foi d'un propriétaire antérieur ayant réalisé les travaux n'est pas acquise;

CONSIDÉRANT le risque important d'un effet d'entraînement pour les propriétaires ayant des travaux non conformes et sans permis;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 145.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et les articles 2 et 8 du Règlement REGVSAD-2006-004 sur les dérogations mineures;

NONOBTANT QUE la section du bâtiment visée est existante depuis plus de 31 ans sans incidence marquée;

NONOBTANT l'absence d'atteinte à la jouissance des droits de propriété de par le très faible écart impliqué et la distance importante entre la section du bâtiment visé et le bâtiment voisin le plus près (166,3 mètres);

NONOBTANT le préjudice sérieux associé à toute transaction immobilière ou emprunt hypothécaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De refuser la demande de dérogation mineure sur le lot 2 813 742 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour rendre réputée conforme l'implantation du bâtiment principal à 1,36 mètre de la limite latérale du lot pour une partie dudit bâtiment n'excédant pas une superficie de 1,92 m².

Adopté à l'unanimité par les élus votants



31. SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 4945-C, RUE DES BOCAGES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5913, point numéro 31, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4356

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre réputée conforme l'implantation d'un bâtiment principal existant, dont une superficie de 6,15 m² est située à une distance de 3,86 mètres de la ligne avant du lot, au lieu du minimum requis de 6 mètres tel qu'exigé au Règlement de zonage n^o 480-85;

CONSIDÉRANT QU'à titre d'effet, il y aurait réduction de 2,14 mètres de la distance minimale de la ligne avant pour la superficie affectée du bâtiment;

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2012 (suite)

CONSIDÉRANT le préjudice sérieux associé à toute transaction immobilière ou emprunt hypothécaire;

CONSIDÉRANT l'absence d'atteinte à la jouissance des droits de propriété de par le très faible écart impliqué;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement mineur relevé peut être résultant des méthodes existantes à l'époque de la construction (certificat d'implantation non requis);

CONSIDÉRANT QUE l'implantation actuelle du bâtiment est existante depuis plus de 34 ans sans incidence marquée;

CONSIDÉRANT QUE le secteur environnant comporte diverses implantations similaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter la demande de dérogation mineure sur le lot 2 812 142 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour rendre réputée conforme l'implantation du bâtiment principal à 3,86 mètres de la limite avant du lot pour une partie dudit bâtiment n'excédant pas une superficie de 6,15 m².

Adopté à l'unanimité par les élus votants



32. SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2012-344 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES DANS LA ZONE INDUSTRIELLE IB-1

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5914, point numéro 32, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-344

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite implanter un complexe sportif multifonctionnel sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement d'un complexe sportif multifonctionnel exige des terrains disposant d'une grande superficie;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement d'un complexe sportif multifonctionnel dans une zone industrielle est conforme au schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE des modifications dans la zone IB-1 visant à permettre des activités publiques, institutionnelles et communautaires à vocation locale s'avèrent nécessaires à la réalisation d'un éventuel projet pour un complexe sportif multifonctionnel comprenant un ou des usages commerciaux complémentaires annexés (tels que, de façon non limitative, des commerces de restauration, de vente au détail d'équipements sportifs, d'entraînement physique) ayant une superficie totale inférieure à 1 000 m²;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la Ville a réalisé une consultation publique dans le dossier cité en objet, que toutes les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre et ont reçu l'information adéquate;

QUE la consultation publique s'est tenue le 19 novembre 2012 entre 8 h 30 et 8 h 35.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



33. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5915, point numéro 33, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

(AUCUN DOSSIER)



34. DOSSIERS DES COMMUNICATIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5916, point numéro 34 , séance extraordinaire du 19 novembre 2012

(AUCUN DOSSIER)



35. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5917, point numéro 35, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

(AUCUN DOSSIER)



36. DOSSIERS DU GREFFE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5918, point numéro 36 , séance extraordinaire du 19 novembre 2012

(AUCUN DOSSIER)



37. DOSSIERS DES RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5919, point numéro 37 , séance extraordinaire du 19 novembre 2012

(AUCUN DOSSIER)



38. DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5920, point numéro 38, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

(AUCUN DOSSIER)



39. DOSSIERS DE LA CULTURE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5921, point numéro 39 , séance extraordinaire du 19 novembre 2012

(AUCUN DOSSIER)



40. DOSSIERS DES LOISIRS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5922, point numéro 40 , séance extraordinaire du 19 novembre 2012

(AUCUN DOSSIER)



41. DOSSIERS DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5923, point numéro 41 , séance extraordinaire du 19 novembre 2012

(AUCUN DOSSIER)



42. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5924, point numéro 42 , séance extraordinaire du 19 novembre 2012

(AUCUN DOSSIER)



43. DOSSIERS DE L'URBANISME

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5925, point numéro 43 , séance extraordinaire du 19 novembre 2012

(AUCUN DOSSIER)



44. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2012-345 AU MONTANT DE 355 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS PÉDESTRES ET AUTRES AU BOISÉ DU BROME

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2012-354, point numéro 44, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-345

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2012-345 au montant de 355 000 \$ pour l'aménagement de sentiers pédestres et autres au boisé du Brome;

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement.



45. ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2012-339 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES CI-3 ET RM-1

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5926, point numéro 45, séance extraordinaire du 19 novembre 2012
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-339

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2012-339 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de modifier les limites des zones CI-3 et RM-1.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



46. ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2012-343 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5927, point numéro 46, séance extraordinaire du 19 novembre 2012
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-343

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2012-343 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



47. AVIS DE MOTION – À DÉTERMINER

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2012-□, point numéro 47, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

(AUCUN)



48. ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5928, point numéro 48, séance extraordinaire du 19 novembre 2012
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-□

(AUCUN)



49. ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2012-344 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES DANS LA ZONE INDUSTRIELLE IB-1

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5929, point numéro 49, séance extraordinaire du 19 novembre 2012
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-344

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adopter le second projet de règlement n° REGVSAD-2012-344 modifiant le règlement de zonage n° 480-85 afin d'ajouter certains usages dans la zone industrielle IB-1.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



50. ADOPTION FINALE D'UN RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5930, point numéro 50, séance extraordinaire du 19 novembre 2012
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-□

(AUCUN)



51. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS POUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR EXCLUSIVEMENT (15 MINUTES)

POINT NUMÉRO 51, séance extraordinaire du 19 novembre 2012



52. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NUMÉRO 52, séance extraordinaire du 19 novembre 2012



53. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5931, point numéro 53, séance extraordinaire du 19 novembre 2012

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 19^e jour du mois de novembre 2012 à 20 h 53 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Marcel Corriveau, maire

M^e Danielle Tremblay, greffière adjointe